



Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 1/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

Rédaction: ROUTELOUS FRANCK	Vérification: LE FLOCH CARINE	Approbation: GRACIA FRANCOIS, MARIANO GOULART DENIS
	Vérification par DQGR	Date d'approbation : [Date d'approbation] 21.3.17
Groupe de travail éventuel : [Groupe de travail (lecture seule)]		

DESTINATAIRES

BOUHOUT NORA, MARIANO GOULART DENIS, FOURCADE MARJOLAINE, GRACIA FRANCOIS, VIAN DENIS, COURET ISABELLE, Services Generaux PPC (Groupe)	
--	--

Cycle de vie du document

Version	Date d'application	Modifications/ Révisions
V4	21/03/2017	Modification du document pour répondre à l'article 11 de la décision n°2008-DC-0095 du 29 janvier 2008 Intégration plan des canalisations
v3	15/06/2015	Modification complète du document Selon ASN
v2	15/06/2015	Modification des annexes Fosse septique
v1	18/03/2014	Passage dans le logiciel Qualidoc du document MODE 6.7/006
0	09/11/2012	Création du document MODE 6.7/006



Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 2/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

Table des matières

1	Objet et domaine d'application.....	3
2	Références.....	3
3	Glossaire.....	3
4	Documents associés.....	4
5	Exécution.....	6
5.1	Mode de production des effluents liquide et gazeux des déchets radioactifs et filières élimination.....	6
5.1.1	Mode de production des déchets radioactifs.....	6
5.1.2	Conditionnement des déchets radioactifs.....	8
5.1.3	Stockage des déchets radioactifs.....	9
5.1.4	Gestion des déchets radioactifs.....	12
5.2	Dispositif de surveillance.....	19
5.3	Déchets externes au CHU.....	24
5.4	Zonage déchet.....	24
5.4.1	Zonage déchet service de Médecine Nucléaire de Lapeyronie.....	25
5.4.2	Zonage déchet service de Médecine Nucléaire de Gui de Chauliac.....	27
5.4.3	Zonage déchet cuves de décroissance - Lapeyronie.....	29
5.4.4	Zonage déchet cuves de décroissance – Gui de Chauliac.....	32
6	Supports de travail.....	34
7	Responsabilité relative à la maîtrise de ce document.....	34
8	Archivage - Elimination - Préservation.....	34
9	Annexes.....	34
9.1	Fosse septique Lapeyronie et trajet.....	Erreur ! Signet non défini.
9.2	Fosse septique Gui de Chauliac.....	Erreur ! Signet non défini.

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 3/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

1 Objet et domaine d'application

Ce document a pour but de donner les principales règles pour la mise en œuvre de la gestion des déchets et effluents radioactifs au CHU de Montpellier.


Il s'applique à tout secteur gérant des déchets radioactifs.

2 Références

- Loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.
- Arrêté du 30 octobre 1981 relatif aux conditions d'emploi des radioéléments artificiels utilisés en sources non scellées à des fins médicales.
- Arrêté du 16 janvier 2015 portant homologation de la décision n.2014-DC-0463 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 octobre 2014 relative aux règles techniques minimales de conception, d'exploitation et de maintenance auxquelles doivent répondre les installations de médecine nucléaire *in vivo*
- Arrêté du 23 juillet 2008 portant homologation de la décision n° 2008-DC-0095 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 janvier 2008 fixant les règles techniques auxquelles doit satisfaire l'élimination des effluents et des déchets contaminés par les radionucléides, ou susceptibles de l'être du fait d'une activité nucléaire, prise en application des dispositions de l'article R. 1333-12 du code de la santé publique.
- Arrêté du 30 octobre 2006 fixant le contenu des registres mentionnés à l'article 2 du décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets et le formulaire du bordereau de suivi des déchets radioactifs mentionné à l'article 4.
- Circulaire DGS/DHOS n°2001/323 du 9 juillet 2001 relative à la gestion des effluents et des déchets d'activités de soins contaminés par des radionucléides.
- Décision n°2008-DC-0095 en application des dispositions de l'article R. 1333-12 du code de la santé publique.
- Guide de l'ASN n°18 - Elimination des effluents et des déchets contaminés par des radionucléides produits dans les installations autorisées au titre du code de la santé publique.

3 Glossaire

- DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux.
- DAOM : Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères.
- ANDRA : Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs.
- Déchets type I : radioélément avec période inférieure à 8 jours.

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 4/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

- Déchets type II : radioélément avec période supérieure à 8 jours et inférieure à 100 jours.
- Déchets type III : radioélément avec période longue supérieure à 100 jours.
- GTC : Gestion Technique Centralisé.


4 Documents associés

Commun :

- Mode opératoire M31/P1/V/BIOMED/RPR : Modalité de contact de la Cellule Radioprotection en dehors des heures et des jours ouvrables.
- Mode opératoire M28/P1/V/BIOMED/RPR/V0 : Modalité de contrôle et décontamination personnel.
- Mode opératoire M29/P1/V/BIOMED/RPR/V0 : Modalité de contrôle et décontamination surfacique.

Déchets solides


- Enregistrement E2/M30/P1/T/BIOMED/RPR : Demande d'enlèvement de déchets radioactifs.
- Mode opératoire M24/P1/V/BIOMED/RPR : Modalités de stockage des déchets radioactifs dans les locaux spécifiques et de vérification avant évacuation.
- Mode opératoire M25/P1/T/BIOMED/RPR : Modalités d'utilisation détecteurs radioactivité pour déchets.
- Enregistrement E1/M30/P1/T/BIOMED/RPR : Déclaration d'expédition de matières radioactives. Transport en colis exceptés.
- Mode opératoire M49/P1/T/BIOMED/RPR : Modalité de déroulement des protocoles ROLL-SNOLL.
- Enregistrement E1/M49/P1/T/BIOMED/RPR : Contrôle protocole ROLL / SNOLL.
- Mode opératoire M50/P1/T/BIOMED/RPR : Modalité de déroulement des protocoles Ganglion ORL
- Enregistrement E1/M50/P1/T/BIOMED/RPR : Contrôle ganglion Sentinelle ORL.
- Mode opératoire M51/P1/T/BIOMED/RPR : Modalité de déroulement des protocoles Synoviorthèse.
- Enregistrement E1/M51/P1/T/BIOMED/RPR : Contrôle Synoviorthèse
- Mode opératoire M64/P1/T/BIOMED/RPR : Modalité de gestion de prise en charge des déchets des patients ayant subi un examen en Médecine Nucléaire.
- Mode opératoire M65/P1/T/BIOMED/RPR : Modalité de gestion des déchets radioactifs en Médecine Nucléaire.

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 5/55
	<i>Document(s) de référence : HAS V2010</i>

- Mode opératoire M67/P1/T/BIOMED/RPR : Modalité de déroulement des protocoles SARAH.
- Mode opératoire M67/P1/T/BIOMED/RPR : Modalité de déroulement des protocoles SARAH.
- Mode opératoire M66/P1/T/BIOMED/RPR : Modalités d'utilisation du portique de détection de radioactivité - Camion déchets.

Déchets liquides :

- Mode opératoire M20/P1/V/BIOMED/RPR : Modalités de comptage des effluents
- Fichiers Excel d'enregistrement : « Comptages égouts » et « Comptages cuves ».
- Mode opératoire M58/P1/V/BIOMED/RPR : Instruction d'utilisation des cuves de Gui de Chauillac.
- Mode opératoire M59/P1/V/BIOMED/RPR : Instruction d'utilisation des cuves de Lapeyronie.

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 6/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

5 Exécution

5.1 Mode de production des effluents liquide et gazeux des déchets radioactifs et filières élimination

5.1.1 Mode de production des déchets radioactifs

Description Production

Les déchets radioactifs du CHU de Montpellier sont générés au sein des services de Médecine Nucléaire (Gui de Chauliac, Lapeyronie - y compris laboratoire -) ainsi que dans les unités de soins où sont hospitalisés les patients ayant réalisé un examen scintigraphique.

Des déchets sont également produits dans les services où sont réalisées des procédures nécessitant des injections de radiopharmaceutiques localement (conformément aux autorisations ASN délivrées dans ce cadre). Il s'agit des procédures suivantes :

Hôpital Lapeyronie :

- Procédure ROLL / SNOLL – ganglion sentinelle (service de radiologie étage -1).
- Procédure synoviorthèse (service rhumatologie -2).

Hôpital Gui de Chauliac :

- Procédure somnambulisme (service de neurologie 5^{ème} étage).
- Procédure épileptique (service de neurologie 4^{ème} étage).
- Procédure ORL (bloc opératoire étage 0).

Hôpital Gui de Saint Eloi :

Salle 6 bloc opératoire : Ensemble des procédures liées aux traitements par microsphères 90Y (incluant les procédures préparatoires Tc99m)

- 1^{er} étape work-up injection Tc99m.
- 2^{ème} étape injection Yttrium90.

Nature des radionucléides et caractéristiques des déchets



Document(s) de référence : HAS V2010

La liste des radionucléides pouvant être présents dans les déchets sont ceux cités dans les autorisations des services de médecine nucléaire

Liste des radionucléides du service de Médecine Nucléaire de Lapeyronie :

- Sources non scellées pouvant être utilisées à des fins de médecine nucléaire

Diagnostic in vivo	Diagnostic in vitro	Thérapie
Chrome 51 ⁵¹ Cr	Iode 125 ¹²⁵ I	Erbium 169 ¹⁶⁹ Er
Iode 123 ¹²³ I		Iode 131 ¹³¹ I
Iode 131 ¹³¹ I		Rhénium 186 ¹⁸⁶ Re
Indium 111 ¹¹¹ In		Samarium 153 ¹⁵³ Sm
Technétium 99m ^{99m} Tc		Yttrium 90 ⁹⁰ Y
Thallium 201 ²⁰¹ Tl		

Liste des radionucléides du service de Médecine Nucléaire de Gui de Chauliac :


Détention et utilisation de sources radioactives non scellées

Les radionucléides suivants peuvent être détenus et utilisés dans les limites des activités mentionnées ci-dessous à des fins de :

Radionucléide	Activité maximale détenue*	Utilisation	Commentaire
Fluor 18 ¹⁸ F	18 GBq	Diagnostic in vivo et recherche biomédicale	
Gallium 67 ⁶⁷ Ga	370 MBq	Diagnostic in vivo	
Iode 123 ¹²³ I	270 MBq	Diagnostic in vivo	
Indium 111 ¹¹¹ In	800 MBq	Diagnostic in vivo	
Samarium 153 ¹⁵³ Sm	3 GBq	Thérapie	
Technétium 99m ^{99m} Tc	80 GBq	Diagnostic in vivo et recherche biomédicale	
Thallium 201 ²⁰¹ Tl	370 MBq	Diagnostic in vivo	
Yttrium 90 ⁹⁰ Y	20 GBq	Thérapie et recherche biomédicale (cf annexe4)	
Zirconium 89 ⁸⁹ Zr	300 MBq	Utilisation limitée au protocole de recherche biomédicale GALEN_IM	

* L'activité maximale détenue inclut les activités des déchets et effluents contaminés par les radionucléides et entreposés dans l'établissement.

L'utilisation d'aérosols radioactifs est autorisée.

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 8/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

5.1.1.1 *Caractéristiques des déchets radioactifs solides*

- Les déchets issus de la préparation, de la manipulation ou de l'injection du produit radioactif (seringue, gants, compresse, champs, aiguilles etc...).
- Les déchets générés par le patient une fois celui-ci injecté (couches, pansements etc...),

5.1.1.2 *Caractéristiques des déchets radioactifs liquides*

- Les liquides évacués se limitent uniquement aux eaux de lavage suite à une contamination du matériel ou du personnel de manière accidentelle. En effet, les fonds de radiopharmaceutiques contenus dans des flacons sont traités en déchets solides.
- Les déchets liquides provenant du patient après injection d'un produit radioactif.

5.1.1.3 *Caractéristiques des déchets radioactifs gazeux*


- Ils se résument uniquement à des déchets liés de l'utilisation Technégas (^{99m}Tc). Lors de scintigraphies pulmonaires le patient inhale des particules ultrafines de graphite provenant du creuset dans lequel est disposée la solution de technétium.

5.1.2 Conditionnement des déchets radioactifs

5.1.2.1 *Conditionnement des déchets solides*

Les déchets radioactifs solides sont conditionnés dans des emballages de type DASRI (sac ou fût), au sein même des services producteurs.

- Dans les services de Médecine Nucléaire, ces déchets radioactifs sont jetés par le personnel dans des poubelles plombées identifiées qui contiennent des fûts de type DASRI. A la fermeture de ces fûts, les radioéléments contenus sont indiqués ainsi que la date de conditionnement.
- Dans les services où sont réalisées des injections de radiopharmaceutiques (dans le cadre de protocoles), les déchets sont jetés dans des conditionnements de type DASRI par le personnel. La Cellule de Radioprotection récupère ces déchets après chaque procédure et note la date et les radioéléments contenus.

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 9/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

- Les déchets générés par le patient (après examen scintigraphique) dans les services de soins sont conditionnés dans des sacs DASRI par le personnel.

5.1.2.2 Conditionnement des déchets liquides

Les déchets liquides provenant des éviers chauds ou bonde de sol du service de Médecine Nucléaire transitent par des canalisations dédiées et sont stockés dans des cuves de décroissance.

Les déchets liquides provenant du patient injecté sont :

- Acheminés jusqu' à une fosse toutes eaux lorsqu'il utilise les sanitaires dédiés à l'intérieur du service de service de Médecine Nucléaire.
- Acheminés vers le réseau assainissement lorsqu'il utilise un sanitaire de l'établissement.


5.1.2.3 Conditionnement des déchets gazeux

Il n'y a pas de conditionnement de déchets gazeux, seuls les filtres des sorbonnes sont récupérés après maintenance.

5.1.3 Stockage des déchets radioactifs

5.1.3.1 Stockage des déchets solides

- Les déchets radioactifs produits par les services de Médecine Nucléaire ou issus des protocoles spécifiques (hors service de médecine nucléaire) sont déposés dans les lieux de stockages transitoires situés à l'intérieur du service de Médecine Nucléaire puis transportés par un membre de la Cellule de Radioprotection jusqu'au lieu d'entreposage des déchets de Lapeyronie.
- Les couches des patients hospitalisés sont jetées dans un sac DASRI, puis stockées dans la chambre du patient pendant 24 à 48h avant de rejoindre la filière d'élimination des DASRI.

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 10/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

Description du lieu de stockage transitoire

Cette zone est réservée aux déchets radioactifs en attente d'enlèvement. Il existe un local dans chaque service de Médecine Nucléaire. Le sol est lisse et décontaminable et équipé d'une bonde de sol.


Description du lieu d'entreposage des déchets de Lapeyronie

Cette zone fermée et sécurisée est située à l'écart des autres bâtiments de vie. Elle est le lieu de stockage et de décroissance des déchets radioactifs avant leur élimination. Elle est classée Zone Contrôlée (signalisation sur les portes, affichage du règlement intérieur et des consignes de sécurité) et a les caractéristiques suivantes :

- La superficie est adaptée aux manipulations des emballages contenant les déchets. Les superficies permettent de limiter l'exposition du personnel de la Cellule de Radioprotection. Local 0 = 4 m², local 1 = 22,26 m², local 2 = 19,90 m², local 3 = 31,70 m².
- Le lieu est couvert et fermé, réservé exclusivement à cet effet. Il est muni de portes dotées de systèmes de verrouillage (système anti intrusion - alarme avec report au PC Sécurité Incendie Sûreté - pour l'ensemble des locaux, plus système digicode pour le local 3) et de systèmes de rappel automatique de fermeture.
- Chaque pièce est équipée d'un système de détection incendie et d'une alarme anti-intrusion qui est reliée au PC Sécurité Incendie Sûreté.
- Il existe une ventilation naturelle, un point d'eau et des extincteurs.
- Chaque pièce de stockage assure une protection radiologique suffisante (pas de locaux adjacents).
- Les revêtements du sol et revêtements muraux sont lisses, continus et facilement contaminables.
- Le sol est en décline avec en son centre un cuvon de rétention et il existe des zones avec cuves de rétention pour l'entreposage de déchets liquides.
 - Chaque pièce est aménagée en zones différenciées en fonction de la nature des déchets stockés (y compris des congélateurs pour les déchets putrescibles).

5.1.3.2 Stockage des déchets liquides

Les effluents liquides provenant des éviers actifs et des bondes de sol des unités de Médecine Nucléaire sont stockés dans les cuves de décroissance.

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 11/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

Les déchets liquides provenant de patients injectés transitent par une fosse toutes eaux reliées aux toilettes réservées aux patients.

Description des locaux de cuves de décroissance

Il existe deux locaux contenant les cuves de stockage pour le CHU : le premier situé sur le site de l'hôpital Gui de Chaillac et le second sur le site de l'hôpital Lapeyronie.

- A l'hôpital Gui de Chaillac, ce local se situe au niveau -1 et comporte 2 cuves qui peuvent contenir chacune 1 500 litres, une cuve sert de réception et l'autre de décroissance.
- A l'hôpital Lapeyronie, ce local se situe au niveau -2 et comporte 4 cuves qui peuvent contenir chacune 3 000 litres. Les 2 premières cuves servent à la réception et les 2 autres à la décroissance.

Ces locaux sont indépendants, ventilés, fermés à clé et constitués d'un matériau facilement décontaminable. Le cuvelage de sécurité pouvant retenir les liquides en cas de fuite a la capacité minimale d'une cuve. Chaque cuve est équipée d'un trou d'homme, d'un dispositif de prélèvement, d'un évent et d'un indicateur de niveau avec renvoi à la Gestion Technique Centralisée (GTC) de l'établissement.


Description des fosses toutes eaux

Les effluents issus des toilettes réservées aux patients injectés sont collectés dans des fosses toutes eaux. Elles sont enterrées et ont les caractéristiques suivantes :

- Sur le site de l'hôpital de Gui de Chaillac : 1 cuve de capacité de 4500 litres (voir plan de situation 9.6). Elle est située au pied du pignon nord du bâtiment 700.
- Sur le site de l'hôpital de Lapeyronie : 1 cuve de capacité de 4000 litres (voir plan de situation 9.4). Elle est située au niveau -2 zone 8D.

Ces fosses sont délimitées par un grillage empêchant l'accès au public et un portillon permet d'y accéder lors des maintenances.

La zone délimitant la fosse de Lapeyronie est une zone publique (dose inférieure à 80 μ Sv/mois), celle de Gui de Chaillac est classée en zone surveillée en raison d'un faible débit de dose mesuré au niveau du tuyau d'écoulement et sur les accès à la fosse.

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 12/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

Le plan décrivant l'acheminement des effluents jusqu'à la fosse toute eaux est fournis en Annexes 9.1 et 9.2 - Fosse septique.

5.1.3.3 Stockage des déchets gazeux

Description du système de ventilation

- Il existe un système de ventilation indépendant pour les enceintes de manipulation et de stockage des radiopharmaceutiques. La gaine d'évacuation est équipée de filtres (changés annuellement lors des maintenances) ; le rejet se fait directement sur le toit.
- Les rejets gazeux issus de l'utilisation du Technégas sont isolés dans un système d'extraction individualisé puis rejoignent le système d'extraction généralisé du service de Médecine Nucléaire.

Le système de traitement d'air du service de Médecine Nucléaire est indépendant du reste du bâtiment.

Les rejets de l'extraction d'air de l'ensemble des locaux de Médecine Nucléaire se font au niveau du toit selon la réglementation en vigueur :

- Cheminée d'évacuation située sur le toit de Gui de Chauliac et donnant sur le vide, entourée de barrières empêchant l'accès à proximité (solution acceptée par la DGSNR en 2005 cf lettre de suivi SD9/n° 0443/2005).
- Evacuation située sur le toit pour Lapeyronie, cheminée d'une hauteur supérieure à 2 mètres.

5.1.4 Gestion des déchets radioactifs

5.1.4.1 Gestion des déchets solides

Gestion des déchets issus des services de Médecine Nucléaire

Les déchets solides produits sont séparés en 2 types :

- Type I (période inférieure à 6 jours).
- Type II (période comprise entre 6 et 100 jours).

Déchets issus de la Radiopharmacie



Document(s) de référence : HAS V2010

- Le logiciel de gestion de radiopharmacie « Pharma 2000 » gère les déchets produits au sein de la radiopharmacie. A la fermeture du conteneur plastique et avant son dépôt dans le local transitoire, une fiche déchet est créée avec la date de fermeture, le numéro d'identification, la liste des radionucléides et leurs activités.
- Cette fiche déchet numérotée suit le conteneur jusqu'à son élimination (les informations sont parfois reportées directement au feutre sur le conteneur plastique).

Déchets issus du service (hors radiopharmacie)


- Les déchets solides sont jetés dans des conteneurs plastiques. A la fermeture, la liste des radioéléments contenus est inscrite au feutre sur le conteneur ainsi que la date de fermeture.
- Une fois les conteneurs identifiés ils sont déposés dans le local transitoire. A la demande du service, un technicien de la Cellule de Radioprotection les amène ensuite dans la zone de stockage situé à Lapeyronie.

•
Les déchets entreposés sur le site transitoire du service de Médecine Nucléaire de Gui de Chauliac sont transportés jusqu'au local de stockage de Lapeyronie par le véhicule de la Cellule de Radioprotection. Les déchets transportés sont transportés en UN2910 et le débit de dose au contact de chaque déchet est inférieur à $5\mu\text{Sv/h}$. Selon la procédure la procédure d'organisation pour le transport véhiculé de radionucléides entre différents bâtiments de l'établissement.

- Les procédures de référence relative à la gestion des déchets solides sont les suivantes :
- Enregistrement E2/M30/P1/T/BIOMED/RPR : Demande d'enlèvement de déchets radioactifs), Mode opératoire M65/P1/T/BIOMED/RPR : Modalité de gestion des déchets radioactifs en Médecine Nucléaire.

Des actions de sensibilisation sur la gestion des déchets sont régulièrement menées au sein des services de médecine nucléaires et rappelées de manière plus détaillée lors de la formation (triennale) travailleurs à la radioprotection.

Gestion des déchets lors des procédures spécifiques

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 14/55
	<i>Document(s) de référence : HAS V2010</i>

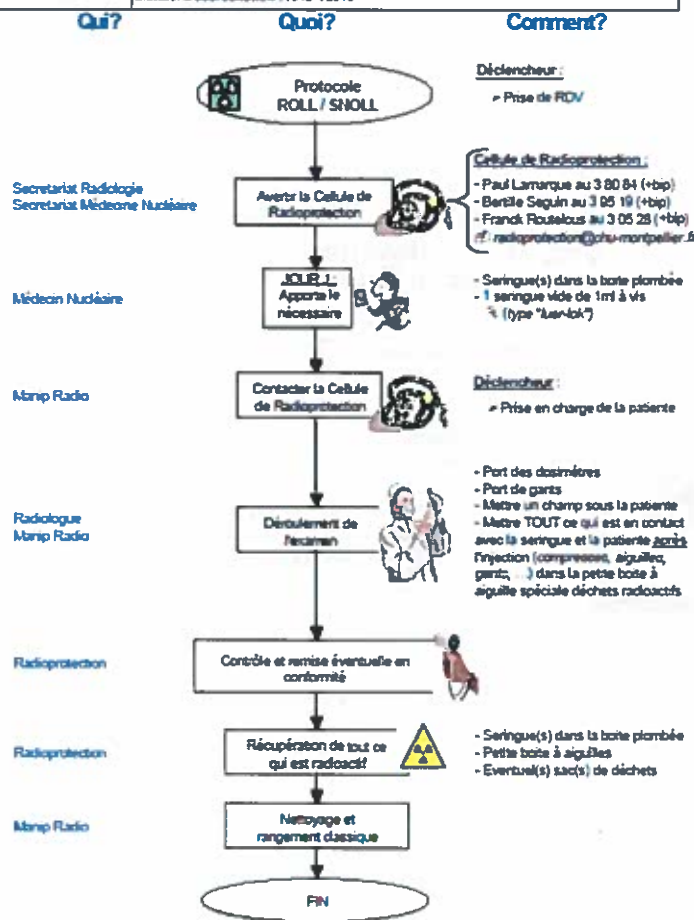
Lors des procédures spécifiques avec injection d'un produit radioactif hors du service de médecine nucléaire, tous les déchets présentant des traces de radioactivité sont séparés des autres déchets. Ils sont conditionnés, identifiés directement sur le contenant avec la date de fermeture ainsi que les radioéléments contenus par un technicien de la cellule de radioprotection puis amenés dans le local transitoire.




Document(s) de référence : HAS V2010

Exemple : Procédure ROLL / SNOLL :

MODALITES DE DEROULEMENT DES PROTOCOLES D'EXAMENS DE SENOLOGIE ROLL / SNOLL		Document n°MODE 6.7/018/0 Codification biomédicale : M43/P1/T/BIOMED/RPR/V0
SUPP & 1/002/2		Page : 3/4
Document(s) de référence : Manuel d'accréditation : HAS-V2010		



- Les procédures références relatives à la gestion de ces déchets sont les suivantes : Mode opératoire M49/P1/T/BIOMED/RPR : Modalité de déroulement des protocoles ROLL-SNOLL. Mode opératoire M50/P1/T/BIOMED/RPR : Modalité de déroulement des protocoles Ganglion ORL Mode opératoire M51/P1/T/BIOMED/RPR : Modalité de déroulement des protocoles Synoviorthèse. Mode opératoire M67/P1/T/BIOMED/RPR : Modalité de déroulement des protocoles SARAH.

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 16/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

Gestion des déchets produits par les patients hospitalisés

Les couches contaminées sont jetées dans un sac DASRI. Le personnel reçoit des consignes afin que ce sac soit conservé de 24h à 48h dans les toilettes de sa chambre avant d'être évacué par la filière DASRI.

Exemple de consigne :

Étiquette patient

**PATIENT VENANT DE REALISER
UNE SCINTIGRAPHIE
EN MEDECINE NUCLEAIRE**



Radioéléments : Technétium
 Autres (thallium, Indium...)

Protocole :

- Placer un sac jaune dans la chambre du patient
- Élimination des déchets pouvant contenir des sécrétions (couches, ...) dans les sacs jaunes pendant 24h pour le technétium et 72h pour les autres (*hors toute protocole spécifique*)

Date de début/...../.....
Date de fin/...../..... (inclus)

En cas de questions veuillez contacter le service de médecine nucléaire
GDC 3 37 87
LAP 3 84 64

La procédure faisant référence à la gestion de ce type de déchets est : Mode opératoire M64/P1/T/BIOMED/RPR : Modalité de gestion de prise en charge des déchets des patients ayant subi un examen en Médecine Nucléaire.

Pour les patients ayant reçu une dose thérapeutique d'iode 131, tous les déchets sont collectés dans la chambre du patient et contrôlés avant évacuation par un technicien de la Cellule de Radioprotection. Les déchets présentant des traces iode 131 sont mis dans des conteneurs de type DASRI et gérés comme les déchets provenant de médecine nucléaire.



Document(s) de référence : HAS V2010

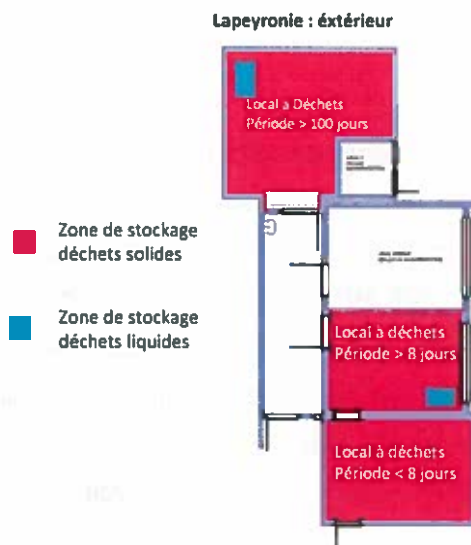
Gestion dans la zone de stockage située à Lapeyronie


La zone est accessible uniquement au personnel de la Cellule de Radioprotection.

Dans l'entrée, un nécessaire permet le marquage et l'identification des déchets. Des gants et un appareil de détection adapté (contrôlé annuellement) sont à la disposition du personnel.

Cette zone de stockage réservée à l'entreposage des déchets radioactifs et comporte 2 locaux distincts :

- Local pour les déchets avec période supérieure à 100 jours.
- Local pour les déchets avec période inférieure à 100 jours divisée en deux :
 - Zone pour les déchets avec période supérieure à 8 jours.
 - Zone pour les déchets avec période inférieure à 8 jours.



Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 18/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

Stockage

Tous les déchets stockés dans le local sont identifiés par une signalétique radioactive, ils sont comptés et inventoriés dans un registre. Il y est indiqué un numéro d'enregistrement, la liste des radioéléments, le numéro de la fiche de déchets Pharma 2000® (si les déchets proviennent de la radiopharmacie), la date du comptage et sa valeur, ainsi que la date prévisionnelle d'évacuation.

Elimination

Après décroissance, lorsque le comptage des fûts est inférieur à 2 fois le bruit de fond, les fûts sont sortis de l'inventaire, la signalisation radioactive enlevée. Les déchets réintègrent la filière classique d'évacuation des déchets. La procédure décrivant les modalités de stockage et de vérification avant évacuation est décrite dans le Mode opératoire M24/P1/V/BIOMED/RPR.

5.1.4.2 Gestion des déchets liquides


Gestion des cuves de décroissance

Lorsque le niveau haut de remplissage des cuves de réception est atteint, le contenu de la cuve de remplissage est transféré dans la cuve de décroissance correspondante. Un prélèvement est effectué et l'activité volumique est mesurée avec un compteur gamma (compteur d'échantillon). La procédure M20/P1/V/BIOMED/RPR décrit les modalités de comptage des effluents déterminées de telle sorte que la vidange de la cuve soit réalisée lorsque l'activité volumique des différents radionucléides soit inférieure ou égale à 10 Bq/L (pas d'¹³¹I sous forme liquide). Le résultat des comptages et les dates d'évacuations sont notés et enregistrés dans un classeur. De plus, un registre indique tous les mouvements et événements relatifs au fonctionnement de ce local.

Les documents M58/P1/V/BIOMED/RPR et M59/P1/V/BIOMED/RPR décrivent la gestion des cuves.

Gestion de la fosse toute eaux

La fosse toute eau est vidangée par une entreprise spécialisée de manière annuelle après une période minimale de 2 jours de non utilisation (après un week-end et jour férié) et une mesure

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 19/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

du débit de dose est effectué avant l'intervention (afin de s'assurer qu'elle est de l'ordre du bruit de fond).

Rejet dans le réseau d'assainissement

Le rejet des effluents issus des cuves et des fosses toutes eaux se fait dans le réseau d'assainissement. A ce jour, les valeurs des activités rejetées n'ont pas encore été établies dans la convention avec la Métropole de Montpellier.

5.1.4.3 Gestion des déchets gazeux

Les déchets liés à la filtration de l'air sont les filtres de sortie des sorbonnes ainsi que les filtres des prises d'air des cuves de décroissance. Ils sont mesurés puis stockés si nécessaire comme des déchets solides dans le local de stockage de Lapeyronie.

5.2 Dispositif de surveillance

5.2.1.1 Déchet solide

Déchets local de stockage

Cette opération est réalisée environ de manière bi-mensuelle. Les fûts pour lesquels la date prévisionnelle de sortie est atteinte sont retirés individuellement ; le débit de dose est alors mesuré. Lorsqu'il est inférieur à 2 fois le bruit de fond, les fûts intègrent la filière élimination et sont retirés du registre selon la procédure M24/P1/V/BIOMED/RPR/V0 modalité de stockage des déchets radioactifs dans les locaux spécifiques et de vérification avant évacuation.

Contrôle des déchets du CHU de Montpellier avant passage par le portique fixe en sortie d'établissement

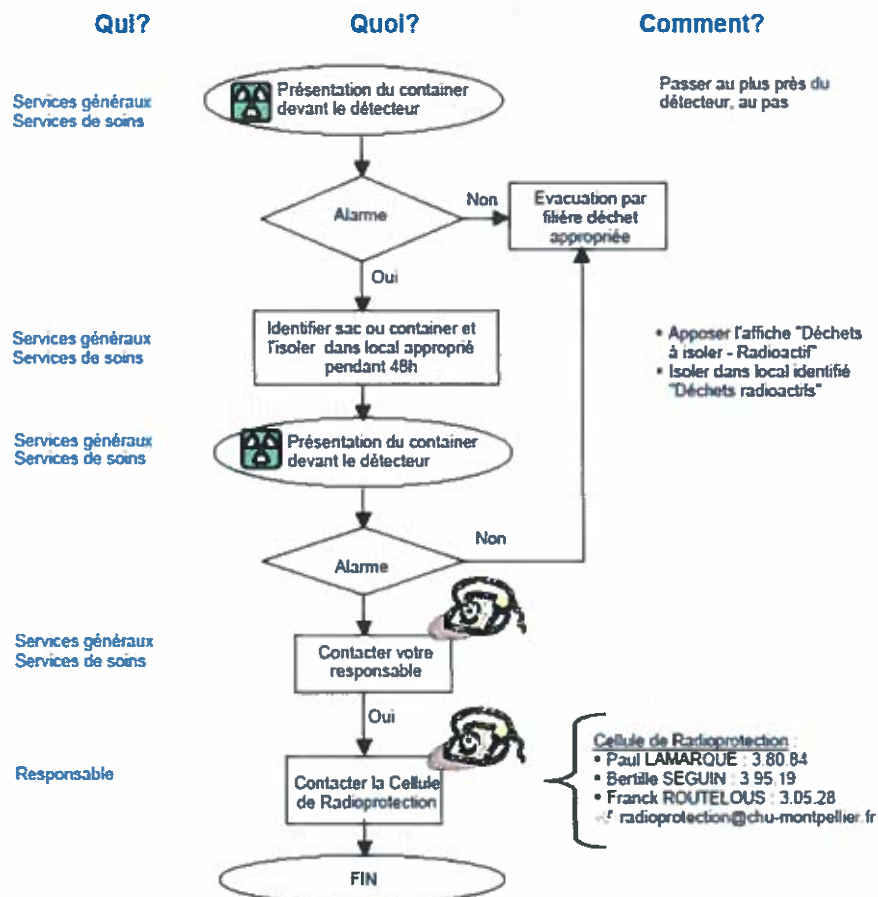
Afin de limiter le nombre de déclenchements du portique en sortie d'établissement, des contrôles préalables ont lieu sur les différents sites du CHU :

- Les déchets DASRI et/ou DAOM sont contrôlés par des portiques fixes avant d'être mis dans des bennes sur les sites suivant : Hôpital d'Arnaud de Villeneuve, Hôpital de Gui de Chauliac, Hôpital de Saint Eloi, Hôpital de Antonin Balmès, Hôpital de Centre de Soins Dentaires, Hôpital de Bellevue.




Document(s) de référence : HAS V2010

Lorsqu'il y a un déclenchement d'alarme, l'agent isole le sac contenant le déchet et le contrôle 48h après. Si l'alarme persiste, il contacte la Cellule de Radioprotection (cf logigramme suivant) :



- Pour le site de Lapeyronie, les DASRI sont contrôlés comme sur les autres sites mais les DAOM sont contrôlés différemment. En effet, à chaque étage, un système d'aspiration centralisé fait transiter tous les déchets ménagers. Le contrôle est alors effectué par les agents des services généraux à l'aide d'un détecteur portable. Une action orale de sensibilisation du personnel à la gestion des déchets a été réalisée. En cas de déclenchement ils doivent isoler le sac et prévenir la Cellule de Radioprotection selon le mode opératoire du contrôle des gares sales de Lapeyronie CHRU/291013/V2.

Déchets en sortie d'établissement du CHU

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 21/55
	<i>Document(s) de référence : HAS V2010</i>

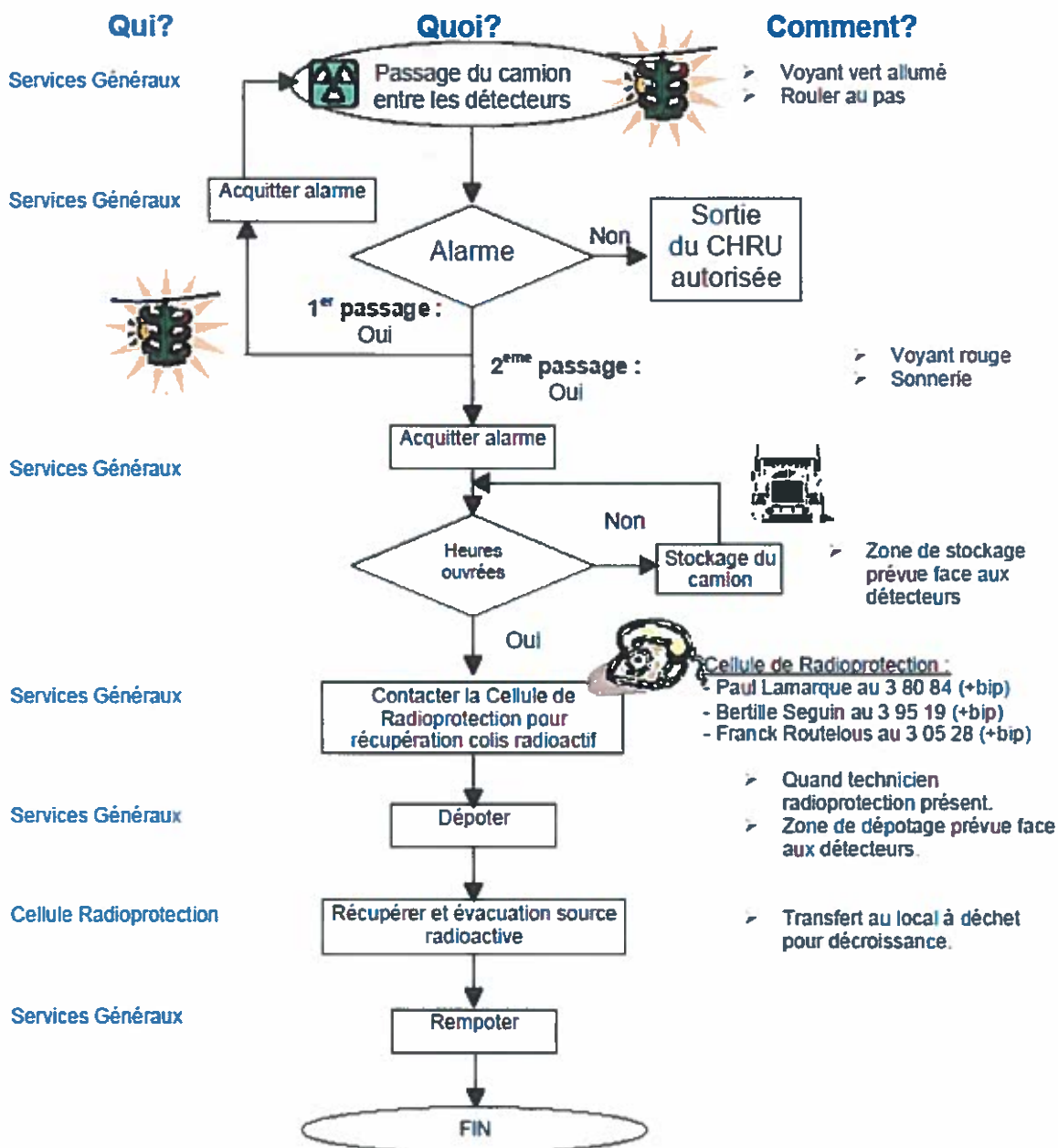
Les alarmes des portiques fixes de détection sont visualisables en temps réel sur un écran de contrôle situé dans le bureau de la Cellule de Radioprotection.

De plus, lors de l'ultime contrôle par le portique de détection en sortie d'établissement. Chaque déclenchement d'alarme génère un mail automatique adressé à la Cellule de Radioprotection

Le logigramme décrivant la procédure en cas de déclenchement est le suivant :




Document(s) de référence : HAS V2010



En cas de déclenchement d'alarme au 2^{ème} passage, le camion n'est pas autorisé à sortir du CHU. Une intervention de la Cellule de Radioprotection est alors réalisée.

Le bilan annuel du déclenchement de ce portique est envoyé à l'ANDRA.

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 23/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

5.2.1.2 Déchets liquides

Effluent en sortie de l'établissement

Les mesures d'activité volumique sont réalisées bi-annuellement par la Cellule de Radioprotection

Un registre, archivé au bureau de la Cellule de Radioprotection, centralise la date de chaque comptage, la valeur du comptage, le site de prélèvement et le technicien l'ayant réalisé.

Le mode opératoire de prélèvements et d'analyse à l'émissaire est décrit dans la procédure (M20/P1/V/BIOMED/RPR).

Cuves effluents médecine nucléaire

Un dispositif de contrôle de niveau est présent sur chaque site ainsi qu'une alarme de niveau haut sur les cuves de réception. Ces systèmes sont reliés à la GTC (Gestion Technique Centralisé).

Un contrôle des alarmes de débordement relié à la GTC 24h/24h, est réalisé et tracé 3 fois par an dans le registre de la Cellule de Radioprotection.


Fosse toutes eaux

Un contrôle visuel d'absence de fuite est réalisé de manière mensuelle. Sur le grillage entourant l'accès à la fosse un panneau a été apposé, indiquant qu'il faut contacter la cellule de radioprotection en cas de problème.

Situation d'urgence

Concernant les cuves et les fosses toutes eaux, des plans d'urgences ont été établis en cas de débordements ou de fuite :

- Fosses toutes eaux
 - o Balisage de la zone.
 - o Fermeture des toilettes du service.
 - o Appel à la société spécialisée (celle intervenant annuellement pour la vidange cf 5.2.b) afin de vidanger la fosse.

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPRV0
	Page : 24/55
	<i>Document(s) de référence : HAS V2010</i>

- Cuves effluents Médecine Nucléaire
 - o La GTC alerte la cellule de radioprotection
 - o Utilisation de la pompe de relevage pour évacuer les liquides radioactifs dans une cuve de stockage du local.

5.2.1.3 Déchets gazeux

Les filtres des sorbonnes sont contrôlés et vérifiés avec un contaminamètre ; s'ils ne présentent pas de traces de radioactivité ils intègrent la filière d'élimination.

5.3 Déchets externes au CHU


Des déchets de période supérieure à 100 jours sont collectés dans diverses institutions liées par convention avec le CHU (par exemple : Unités INSERM, Université Montpellier 1, Laboratoire du Médicament, pompiers), avant d'être expédiées à l'ANDRA.

Les modalités de transport et d'entreposage de ces déchets (solides et liquides) sont précisées dans les conventions actives avec chaque institution concernée (voir Annexe convention CHRU_UM1.pdf).

5.4 Zonage déchet

Le zonage déchets est fourni en annexe du présent document pour les Médecines Nucléaire de Lapeyronie et Gui de Chauliac.

Pour les unités de soins, bloc opératoire, service d'imagerie médicale, la production de déchets est limitée à la salle accueillant le patient injecté (chambre d'hospitalisation, salle de bloc, salle d'imagerie..) selon les protocoles réalisés et les modes opératoires susvisés.

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPRV0
	Page : 25/55
	<i>Document(s) de référence : HAS V2010</i>

5.4.1 Zonage déchet service de Médecine Nucléaire de Lapeyronie

**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 26/55



Document(s) de référence : HAS V2010

**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 27/55



Document(s) de référence : HAS V2010

**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**


Document n° CHRU/ 29.e/008/v5

Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 28/55



Document(s) de référence : HAS V2010

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 29/55
	<i>Document(s) de référence : HAS V2010</i>

5.4.3 Zonage déchet cuves de décroissance - Lapeyronie

**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 30/55



Document(s) de référence : HAS V2010


**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 31/55



Document(s) de référence : HAS V2010

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 32/55
	Document(s) de référence : HAS V2010

5.4.4 Zonage déchet cuves de décroissance – Gui de Chauliac


Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPRV0

Page : 33/55



Document(s) de référence : HAS V2010

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 34/55
 CHU CENTRE HOSPITALIER MONTPELLIER	Document(s) de référence : HAS V2010

6 Supports de travail

7 Responsabilité relative à la maîtrise de ce document

Ce mode opératoire sera révisé par le Responsable du Management de la Qualité du secteur biomédical, ou par le Responsable de la Cellule de Radioprotection tous les 2 ans ou en cas d'évolution réglementaire ou en cas d'évolution de fonctionnement de la Cellule de Radioprotection.

8 Archivage - Elimination - Préservation

Les documents contractuels sont archivés au service biomédical dans les armoires réservées à cet effet.

9 Annexes

9.1 Plan Fosse septique

Site de Lapeyronie

- a) Emplacement

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0


Page : 35/55




Document(s) de référence : HAS V2010

b) Plan des canalisations :

Trajet Niveau -1


Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPRV0
	Page : 36/55
	<i>Document(s) de référence : HAS V2010</i>

Trajet Niveau -2

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 37/55
	<i>Document(s) de référence : HAS V2010</i>

Site de gui de Chauliac

a) emplacement

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 38/55
	<i>Document(s) de référence : HAS V2010</i>

b) Plan des canalisations :
Trajet étage +4

**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 39/55



Document(s) de référence : HAS V2010

**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 40/55




Document(s) de référence : HAS V2010

Trajet étage +3



Document(s) de référence : HAS V2010

Trajet en facade

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPRV0
	Page : 42/55
 The logo of the Centre Hospitalier de Montpellier (CHU) is located in the bottom-left corner of the header table. It features a dark oval with the letters 'CHU' in white, and the text 'CENTRE HOSPITALIER MONTPELLIER' in smaller white letters around it.	Document(s) de référence : HAS V2010

9.2 Plan des canalisations : cuves de décroissance

Site de Lapeyronie

Etage 0 service de médecine nucléaire


**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 43/55



Document(s) de référence : HAS V2010

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 44/55
 The logo of CHU Montpellier, featuring the letters 'CHU' in a large, bold font, with 'MONTPELLIER' written above it and 'CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE' written below it, all within a dark, rounded rectangular shape.	Document(s) de référence : HAS V2010

Etage -1

Etage -2

**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 45/55



Document(s) de référence : HAS V2010

**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 46/55



Document(s) de référence : HAS V2010

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 47/55




Document(s) de référence : HAS V2010


Etage -3 local cuve

Site de Gui de Chauliac

Etage 4

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0
	Page : 48/55
 <p>CHU CENTRE HOSPITALIER MONTPELLIER</p>	<i>Document(s) de référence : HAS V2010</i>

Etage 3

Plan de gestion des déchets et effluents radioactifs	Document n° CHRU/ 29.e/008/v5 Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPRV0
	Page : 49/55
	<i>Document(s) de référence : HAS V2010</i>

Etage 2

**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 50/55



Document(s) de référence : HAS V2010

Etage 1

**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 51/55



Document(s) de référence : HAS V2010

Etage 0

Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 52/55



Document(s) de référence : HAS V2010

Etage 0

**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 53/55



Document(s) de référence : HAS V2010

Etage -1

**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 54/55



Document(s) de référence : HAS V2010

Etage -1

**Plan de gestion des déchets et effluents
radioactifs**

Document n° CHRU/ 29.e/008/v5
Référence Biomédicale : M30/P1/T/BIOMED/RPR/V0

Page : 55/55



Document(s) de référence : HAS V2010

